
NÉGOCIATION DE CONVENTION COLLECTIVE



PARTIE SYNDICALE

Cas rédigé par
Rachel Mance, directrice ressources humaines chez Corbec Québec
Et **Olivier Chartrand**, délégué syndicat santé et sécurité à la Section Local 5317 SCFP
Symposium GRH 2020 - Virtuel

PARTIE SYNDICALE

VÊTEMENTS

Les membres du syndicat demandent depuis le début des négociations à leur exécutif syndical 350\$ pour l'achat des bottes et 500\$ pour le reste des vêtements.

Pour eux, être bien équipé est la moindre des choses. Ils travaillent à l'extérieur, sur le bord du quai et du fleuve Saint-Laurent durant l'hiver. Ils doivent s'acheter des vêtements d'hiver qui leur permettent d'être au chaud durant cette période.

Leurs bottes de sécurité ont besoin d'être chaudes pour l'hiver, mais aussi d'être confortables durant l'été. Avec le 250\$ actuel, ils doivent choisir à chaque année entre le manteau d'hiver pour travailler ou des bottes.

Leur environnement de travail est poussiéreux. Ils ne veulent pas utiliser leurs vêtements personnels pour travailler.

FLEXIBILITÉ

Le syndicat comprend pourquoi la compagnie veut mettre en place un quart de fin de semaine. Par contre, cette période est très importante pour les membres du syndicat. Certains d'entre eux sont même séparés et ont la garde de leur enfant seulement durant ce temps. La possibilité de voir un quart de fin de semaine s'établir à moins de 48 heures d'avis ne passe pas pour eux.

Les membres ne sont pas convaincus par cette demande. Ils préféreraient avoir le statu quo. Par contre, avec l'évolution des négociations et l'impossibilité de garder le statu quo, les primes sont devenues importantes.

Considérant que les membres œuvrent dans les mêmes conditions et dans le même milieu que les débardeurs du Port de Montréal, l'exécutif syndical s'est inspiré de leur convention pour faire leur demande :

- Temps et demi le soir
- Temps double la nuit et la fin de semaine.

Et ce, peu importe l'horaire régulier de travail.

Le mandat de l'assemblée est clair, si le statu quo n'est pas possible, aller chercher les primes les plus payantes possibles pour l'assemblée. Ils considèrent que leur liberté et le temps avec leur famille a un prix.

RÉGIME DE RETRAITE

La compagnie offre un régime de retraite à cotisation déterminé aux employés syndiqués. Ceux-ci doivent contribuer jusqu'à concurrence de 3% de leur salaire de base annuellement.